



Plan Climat Air Énergie Territorial

ALÈS AGGLOMÉRATION
2023-2029



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2023-2029

Alès Agglomération

Sommaire

Le mot du Président

I- CONTEXTE

- 1- Contexte réglementaire
- 2- Le changement climatique
- 3- Le territoire

II- La construction du PCAET

- 1- Élaboration
- 2- Les groupes de travail et réunions publiques
- 3- Intégration des contributions

III- Les livrets du Plan Climat

- 1- Diagnostic territorial
- 2- Évaluation Environnementale Stratégique
- 3- Stratégie
- 4- Plan d'actions 2023-2029

Remerciements

Le mot du Président



Christophe RIVENQ
Président d'Alès Agglomération
1^{er} adjoint au maire d'Alès
Conseiller Régional Occitanie

L'adaptation du territoire aux enjeux climatiques des prochaines décennies est un des chantiers les plus conséquents auxquels nous devons faire face.

Notre vie quotidienne est impactée par de nombreux défis. La collectivité se doit d'y répondre. Les élus d'Alès Agglomération ont à cœur d'engager des actions structurantes et de fonctionnement, en accord avec les besoins du territoire.

Et parce que la transition écologique n'est plus une option, ni pour les pouvoirs publics, ni pour les entreprises, ni pour les citoyens, elle est pleinement intégrée dans le Projet de territoire actualisé, voté le 14 octobre 2021 à l'unanimité.

Cette transition est également porteuse de développement local, d'activité et d'emploi, d'autonomisation énergétique et d'effets bénéfiques pour la santé et la qualité de vie des habitants.

C'est pourquoi, le Plan Climat d'Alès Agglomération se veut transversal et participatif. Véritable feuille de route structurante pour la collectivité, il se compose de 4 grandes parties : un diagnostic, une évaluation environnementale, une stratégie avec des objectifs chiffrés, un programme de 87 actions à mettre en œuvre d'ici 2030.

A handwritten signature in black ink, reading "Christophe Rivenc". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal line extending to the right.

I- CONTEXTE

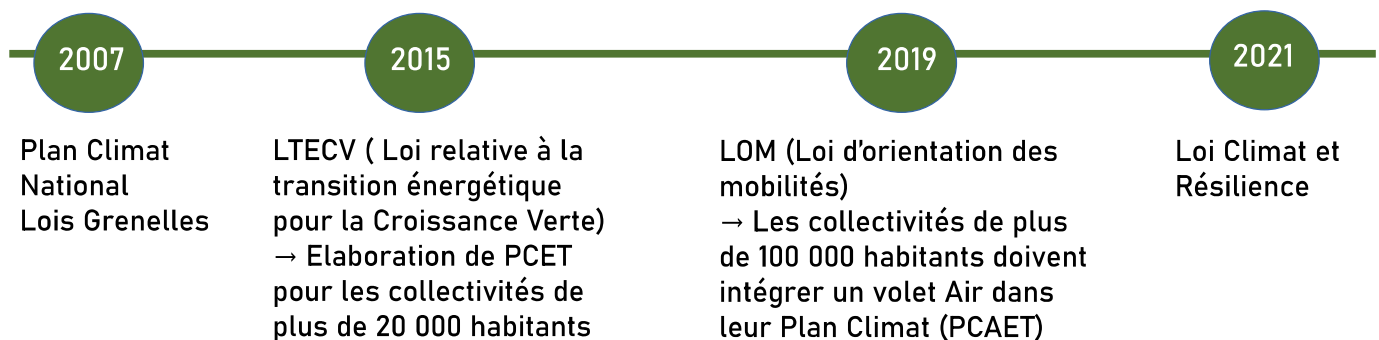
1- Contexte réglementaire

Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification stratégique et opérationnel. En lien avec le projet de territoire, il fixe une feuille de route sur 6 ans, visant 3 objectifs principaux :

- Atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- S'adapter et réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Évolutions des lois relatives aux Plan Climat :



Alès Agglomération, EPCI de 133 546 habitants, est soumise à cette obligation réglementaire et a ainsi engagé l'élaboration de son PCAET par la délibération du 14 octobre 2021, portant déclaration d'intention. La Communauté avait adopté son PCAET en 2016. Suite aux évolutions législatives et territoriales, il convenait d'élaborer un nouveau PCAET.

Le contenu du Plan Climat

Le contenu du PCAET est définie par le code de l'environnement (articles L229-26 et R229-51 à R229-56). Conformément au décret n°2016-849, le PCAET s'organise en quatre étapes :

- un diagnostic et un bilan des émissions de GES (Art. 75, Loi Grenelle II) ;
- une stratégie comportant des axes et objectifs chiffrés ;
- un plan d'actions opérationnel à mettre en œuvre sur 6 ans ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation (une évaluation est réalisée au bout de 3 ans).

Il est accompagné d'une évaluation environnementale stratégique (EES) permettant d'intégrer l'environnement dans l'élaboration du PCAET et de réduire ainsi au maximum son impact sur celui-ci (article L.122-4 et 5 du code de l'environnement).

Ce Plan d'actions est à l'échelle du territoire et concerne les 72 communes de l'Agglomération. Tous les secteurs d'activités sont impliqués : habitat, urbanisme, tertiaire, transports, production et consommation d'énergie, déchets, forêts, gestion de l'eau, biodiversité, agriculture, risques majeurs (inondations, incendies, fortes chaleurs,...).

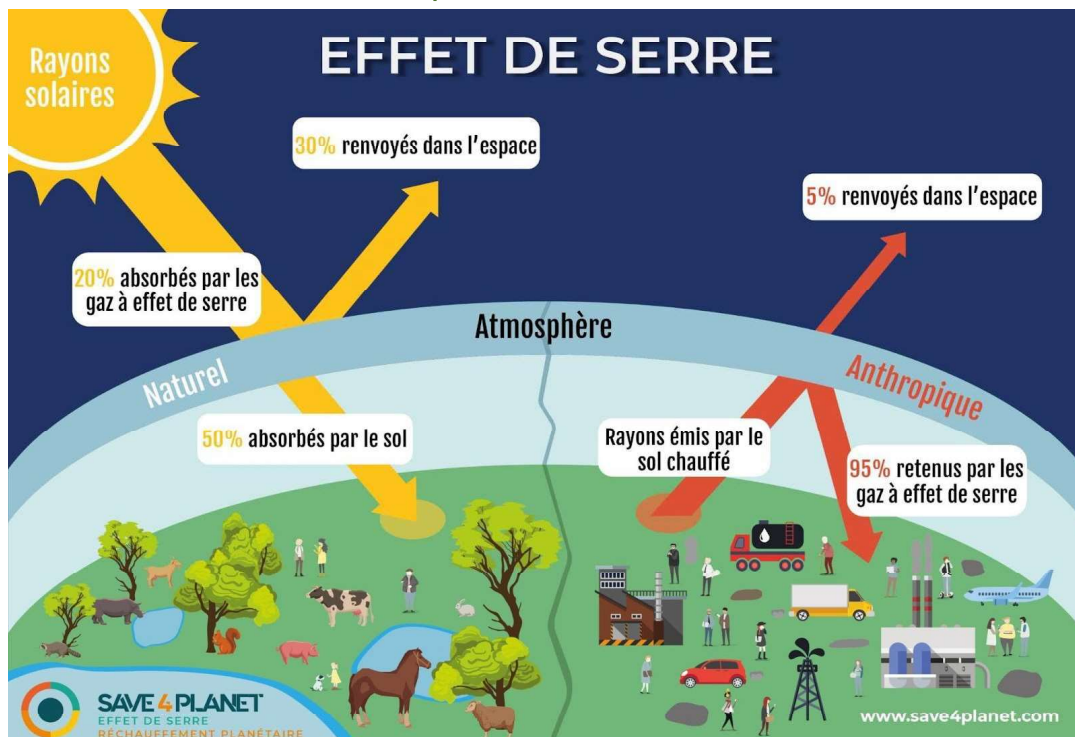
Les domaines à traiter dans le plan sont les suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques,
- Stockages de carbone, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments,
- Consommations et productions d'énergie, réseaux de distribution de l'énergie,
- Adaptation au changement climatique.

Le PCAET doit être pris en compte par certains documents de planification comme les plans locaux d'urbanisme et le ScoT (schéma de cohérence territoriale), en cours de révision. Construit de manière partagée, le Plan Climat s'articule avec les politiques et plans existants.

2- Le changement climatique

D'où provient le réchauffement climatique ?



Le réchauffement climatique peut être expliqué simplement comme l'augmentation de la température à la surface de la Terre. Autour de la terre, l'atmosphère est composée d'une couche de gaz : c'est « l'effet de serre ». Ces gaz à effet de serre (GES), naturellement présents, permettent de maintenir une température d'en moyenne 15°C (sans eux, il ferait -18°C!). Utiles donc... mais depuis le 19^e siècle, les activités humaines émettent trop de GES et provoquent un réchauffement climatique.

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le réchauffement climatique expliqué ci-dessus provoque donc une augmentation de la température au niveau climatique. Le climat est différent de la météo. Lorsqu'on parle du climat, on évoque une échelle de temps longue : minimum 30 ans. Le changement climatique caractérise donc des variations du climat sur le long terme (plusieurs années voire siècles).

Quelques degrés de plus ne semblent pas très impactant au niveau de la météo. Et pourtant au niveau du climat, cela provoque plusieurs dérèglements :

- les conditions climatiques évoluent et impliquent des conséquences : augmentation des températures, baisse des niveaux de précipitations, élévation du niveau de la mer, acidification des océans, fonte des glaces, disparitions d'espèces animales et végétales,...

- les événements climatiques deviennent plus extrêmes, plus intenses et plus fréquents : sécheresses, pluies intenses, tornades, etc.

=> Un territoire se retrouve alors plus exposé, sensible et impacté par le changement climatique : exposition aux aléas climatiques, vulnérabilité de la population, effets sur les écosystèmes, sur la société, impacts sur la santé,...

Comment peut-on agir ?

Il appartient à chacun-e, acteurs institutionnels, économiques, individuels, d'opérer des changements de pratiques et de comportements :

- Energie / émissions de polluants : réduire ses consommations d'énergie, améliorer la performance énergétique (rénovations des logements, bâtiments...), encourager et développer les transports alternatifs (bus, vélo, covoiturage,...), développer les énergies renouvelables.

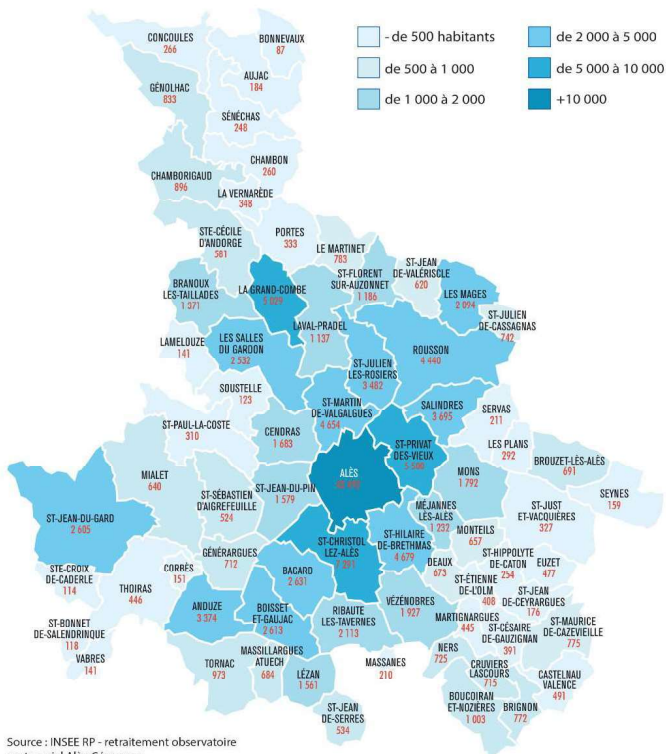
- Risques climatiques : réduire la vulnérabilité de la population et des activités aux évolutions et aléas climatiques (inondations, fortes chaleurs, incendies,...)

- Réchauffement climatique : adapter les activités aux changements climatiques à venir (changement des pratiques agricoles, des modes d'habitat, de tourisme, préservation de la ressource en eau, végétalisation des villes, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles,...).

- Augmenter les stockages de carbone : le dioxyde de carbone (CO2) relâché par les activités peut être stocké par la biomasse (forêts, prairies, produits bois), les sols et les cours d'eau. Ce stockage peut donc être amélioré par des changements de pratiques : préservation de la forêt, développement des constructions bois, agroforesterie, désartificialisation des sols...

3- Le territoire

Alès Agglomération en chiffre



- 72 communes depuis 2017, 133 546 habitants
- 5ème Agglomération d'Occitanie, 29ème de France, 2ème du Gard
- 2ème pôle industriel d'Occitanie, 7ème territoire de France le plus vertueux pour le climat.
- 921 km² de superficie, 58 578 ha de forêts (2020), 20 420 ha de terres agricoles (2018)

Le territoire s'organise en 5 zones :

- Alès, 41 000 habitants,
- Couronne périurbaine,
- Secteur de la Vallée d'Anduze / Saint-Jean-du-Gard
- Secteur du Nord : la Vallée Longue
- Plaine majoritairement située au Sud.

→ Un territoire contrasté conjuguant espaces ruraux, plaines agricoles, moyenne montagne, espaces urbains.

Les impacts du Plan Climat pour le territoire

Le PCAET a pour ambition d'amener une transition écologique sur le territoire. Véritable feuille de route, il permettra de se fixer des objectifs et des actions pour réduire les émissions de GES, amener à une meilleure efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air. Il apporte également l'opportunité d'identifier les vulnérabilités du territoire face au changement climatique et de programmer des actions d'adaptation et d'atténuation.

Ces actions permettront également un volet sociétal : meilleure qualité de vie, préservation de la santé, création de nouvelles ressources financières, d'opportunités d'emplois,...

II- La construction du PCAET

1- Élaboration

Élaboré au sein d'Alès Agglomération par la Mission Développement Durable, le Plan Climat a été construit de manière participative avec de nombreux acteurs du territoire : les services techniques, les 72 communes et les élus, des partenaires, des associations, les habitants. A travers cette démarche, Alès Agglomération a souhaité agir localement afin d'engager des actions réalistes et partagées sur le territoire.

Le PCAET se place aussi en réponse aux objectifs du Projet de Territoire actualisé, voté à l'unanimité le 14 octobre 2021 et intégrant un axe sur la transition écologique.

La politique énergétique et climatique d'Alès Agglomération remonte à 2013 avec le déploiement du label Cit'ergie et la mise en œuvre de son Agenda 21. Lauréate de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015, elle établit son premier Plan Climat. Les lois de 2015 et 2019 fixant de nouveaux objectifs et exigences réglementaires, il convenait d'élaborer un nouveau Plan Climat et d'y intégrer un volet air.

Afin de construire son PCAET, l'Administration s'est faite accompagnée par le bureau d'étude Akajoule.

2- Les groupes de travail et réunions publiques

Le Plan Climat s'est construit de manière participative avec des réunions en interne et sur le territoire :

- Un groupe de travail interne intervient comme organe de pilotage technique du Plan Climat. Il est constitué de 5 élus référents, du Directeur Général, des services techniques et de partenaires.
- Au niveau politique, le Plan Climat est porté par 5 élus référents. Une commission élargie pour le Plan Climat a également été créée pour rassembler les élus de différentes commissions : développement durable, ruralité, enlèvement et traitement des ordures ménagères – tri sélectif. Cette commission est sollicitée pour avis, sur différentes phases du plan. Les orientations intermédiaires et finales sont bien entendu présentées pour validation au Président de l'Agglomération.
- La concertation a été ouverte aux habitants et acteurs du territoire avec 5 réunions publiques organisées sur 5 communes : Saint-Christol-Lez-Alès (couronne périurbaine), Laval-Pradel (zone Vallée longue Cévennes), Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (zone Vallée d'Anduze/Saint-Jean-du-Gard), Lézan (zone plaine), Alès. Chaque habitant de l'Agglomération pouvait ainsi participer à l'élaboration du plan d'actions. Les participants ont pu proposer des idées d'actions et travailler sur 4 thèmes : habitat, déchets, mobilité, production et consommation d'énergie. Ces réunions ont été suivies par quelque 130 participants.

L'objectif du Plan Climat était aussi de s'intégrer dans les plans de la collectivité déjà établis et ayant une temporalité proche : le Plan Alimentaire Territorial 2022-2026, la charte forestière de territoire 2021- 2024, la nouvelle politique de gestion des déchets votée en 2023, le ScoT en cours de révision, le CRRETE. C'est pourquoi, certaines fiches actions présentes dans ces différents plans ont été intégrées dans le Plan Climat, pour répondre à certains volets.

3- Intégration des contributions

Les groupes de travail et réunions publiques ont permis de réfléchir aux actions du Plan Climat. 386 actions ont été proposées. Après une analyse par la Mission Développement Durable et son bureau d'étude, certaines actions ont pu être regroupées car similaires. Ainsi, une centaine d'actions ont été proposées à l'analyse pour les élus et les techniciens. Toutes les actions ont été étudiées. Certaines, non faisables techniquement ou à l'échelle temporelle du Plan Climat ont été remaniées.

Le Plan d'actions répond ainsi aux axes stratégiques et aux objectifs définis dans la stratégie et comporte 87 fiches actions.

REMERCIEMENTS

Les services d'Alès Agglomération

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / PÔLE ENVIRONNEMENT URBAIN / PÔLE INFRASTRUCTURES / SERVICE RURALITÉ / SERVICE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SERVICE FONCIER-URBANISME / SERVICE HABITAT-LOGEMENT / PÔLE MÉCANIQUE AÈS-CÉVENNES / SERVICE TOURISME / PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE / PÔLE SOLIDARITÉ / PÔLE TEMPS LIBRE / DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE / DIRECTION DES FINANCES / SUBVENTIONS / SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE JURIDIQUE / SERVICE PATRIMOINE IMMOBILIER / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES / ECOLE DES CADRES / DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

Les communes d'Alès Agglomération

ALÈS / ANDUZE / AUJAC / BAGARD / BOISSET-ET-GAUJAC / BONNEVAUX / BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES / BRANOUX-LES-TAILLADES / BRIGNON / BROUZET-LES-ALÈS / CASTELNAU-VALENCE / CENDRAS / CHAMBON / CHAMBORIGAUD / CONCOULES / CORBÈS / CRUVIERS-LASCOURS / DEAUX / EUZET / GÉNÉRARGUES / GÉNOLHAC / LA GRAND-COMBE / LA VERNARÈDE / LAMELOUZE / LAVAL-PRADEL / LE MARTINET / LES MAGES / LES PLANS / LES SALLES-DU-GARDON / LÉZAN / MARTIGNARGUES / MASSANES / MASSILLARGUES-ATUECH / MÉJANNES-LÈS-ALÈS / MIALET / MONS / MONTEILS / NERS / PORTES / RIBAUTE-LES-TAVERNES / ROUSSON / SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE / SAINT-CÉSAIRE-DE-GAUZIGNAN / SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS / SAINT-ÉTIENNE-DE-L'OLM / SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET / SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS / SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON / SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES / SAINT-JEAN-DE-SERRES / SAINT-JEAN-DE-VALÉRISCLE / SAINT-JEAN-DU-GARD / SAINT-JEAN-DU-PIN / SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS / SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS / SAINT-JUST-ET-VACQUIÈRES / SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES / SAINT-MAURICE-DE-CAZEVEILLE / SAINT-PAUL-LA-COSTE / SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX / SAINT-SÉBASTIEN-D'AIGREFEUILLE / SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE / SAINTE-CROIX-DE-CADERLE / SALINDRES / SÉNÉCHAS / SERVAS / SEYNES / SOUSTELLE / THOIRAS / TORNAC / VABRES / VÉZÉNOBRES

Les 5 élus référents

ALAIN BENSACKOUN, GUY MANIFACIER, CYRIL OZIL, NICOLAS PERCHOC, MICHEL RUAS

Les élus de la commission Plan Climat

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 – BIODIVERSITÉ

COMMISSION RURALITÉ – AGRICULTURE – FORÊT

COMMISSION ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – TRI SÉLECTIF

Les partenaires

CPIE DU GARD, GUICHET RÉNOV'OCCITANIE, PARC NATIONAL DES CÉVENNES, SYNDICAT DES HAUTES VALLÉES CÉVENOLES, LOGIS CÉVENOLS, PAYS DES CÉVENNES, SPL CÉVENNES TOURISME, IMT MINES ALÈS, ASSOCIATION PARTAGEONS LA ROUTE, SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN ALÉSIEN, AGENCE D'URBANISME, DDTM, EDF RENOUEVELABLE, GRDF, EPTB GARDONS

Les habitants

Alès Agglomération :

© 2023 Alès Agglomération / Mission Développement Durable

21 rue Soubeyranne, 30100 Alès

Ales.fr

Rapport édité par Alès Agglomération – 2023

Directeur de la publication. Patrick Cathelineau

Directeur de la réalisation. Ghislain Bavre

Réalisation. Lauriane Brun

PAO/Graphisme. Fabrice Jurquet

Bureaux d'études :

© 2023 Akajoule (Accompagnement à l'élaboration du PCAET)

18 Bd Paul Perrin, 44600 Saint-Nazaire

© 2023 Ecovia (Réalisation de l'EES)

Domaine du Petit Arbois, 13857 Aix en Provence cedex 3